

Football/Tournoi de détection des U17 Dissonance autour des licences

Serge A. MOUSSADJI
Franceville/Haut-
Ogooué

La blessure d'un joueur de Mikoumou FC a été, le week-end dernier, à Franceville, à l'origine d'une passe d'armes entre les représentants de la fédération et ceux du club susmentionné. Les seconds accusant les premiers d'avoir octroyé des licences à des jeunes qui n'ont plus 17 ans.

AU stade de Mbaya, samedi dernier, le résultat de la rencontre entre Mikoumou FC (Koula-Moutou) et Real Ivindo (Makokou), et le travail de détection initiée par la Fédération gabonaise de football (Fégafoot) sont passés au second plan, après le choc qui a causé la blessure du jeune Malongo Makita, numéro 10 de Mikoumou FC. Son front ouvert ayant nécessité son évacuation vers une structure sanitaire de la place, le coach Richard Yossela et le staff technique n'ont pas caché leur colère : « Voilà ce qui arrive quand on autorise des footballeurs à évoluer sans aucune licence. Nous avons respecté les consignes de la Fégafoot, qui exigeait de fournir une licence à chaque jeune pour être sûr qu'il correspond à l'âge requis. Mais notre adversaire s'est présenté avec des actes de naissance. Ce qui est pourtant interdit. Nous nous sommes pliés à la décision des responsables de ce tournoi d'accepter ces faits, alors que nous étions contre. Et voici le résultat, notre numéro 10 est inutilement blessé (des points de suture lui ont été posés, ndlr) », ont-ils expliqué, furieux. Une manière de signifier que des jeunes footballeurs alignés, samedi dernier, par le Real Ivindo ont plus de 17 ans. Une révélation que condamnent les responsables du tournoi : « Nous ne pouvons pas nous permettre d'autoriser ces jeunes gens à jouer sans licence. Tout a été fait dans les normes actuelles et tous les joueurs ont une licence en bonne et due forme. C'est sur la base de ce document que nous avons justement remis les maillots à chaque équipe. Nous sommes donc étonnés d'entendre cela. Nous organisons ce



Lors de la rencontre Mikoumou FC de Koula-Moutou (en vert) et...



... et Real Ivindo de Makokou (en bleu), l'âge réel des joueurs a été au coeur d'une polémique.

dimanche (hier, ndlr) une réunion de travail pour aplanir les différends», ont-ils indiqué. Pour certaines personnes croisées au stade de Mbaya, le problème est ailleurs : « Plusieurs encadreurs ont oublié que ce tournoi ne tient pas compte du résultat, mais que nous sommes à Franceville pour détecter de jeunes talents. Il n'y a que cela comme trophée. Mais les coachs donnent l'impression, par leurs consignes, que le plus important est le résultat final. C'est dommage de l'oublier. » Pour d'autres, c'est simplement la volonté de ces jeunes footballeurs d'être sélectionnés qui était à l'origine de l'engagement de chaque équipe. Ces faits ont damé le pion aux résultats de la première journée du groupe D. Akademos (Franceville) a été battu, vendredi dernier, par Bagombe (Moanda), en match avancé, sur le score de 0-1. Mikoumou FC (Koula-Moutou) et Real Ivindo (Makokou) se sont séparés, samedi, avec un nul (1-1). Ce tournoi se justifie par la nécessité de permettre à la sélection nationale des U17 d'être plus outillée lors de la CAN de cette catégorie. Ce premier championnat national des U17 prend en compte les clubs champions et ceux vainqueurs de coupes dans leurs différentes ligues provinciales. Des jeunes issus d'autres formations pourront faire partie des sélections provinciales, qui affronteront les sélections composées à partir des groupes prenant part au tournoi. Akademos, Bagombe, Mikoumou FC et Real Ivindo composent la poule D qui est logée à Franceville.



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux Commission ad hoc du marché

Appel d'offres international ouvert N°01/BEAC/DGE-DIPG/AOIO/Bien/2017 pour la fourniture, l'installation et la mise en service, de trois onduleurs pour ascenseurs aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage d'acquérir, sur ressources propres, des onduleurs à installer dans l'immeuble abritant son siège à Yaoundé.

A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés et du Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Secrétariat Général - DOAAR-CGAM, 14^{ème} étage, porte 1412
☎ : 736 Avenue Monseigneur Vogt - BP 1917 Yaoundé - Cameroun
☎ : (+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 poste 5431
☎ : (+237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée au paiement de la somme non remboursable de deux cent cinquante mille (250 000) FCFA.

Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessus. Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC ou par virement bancaire.

Une visite obligatoire du site d'implantation, pour les prestataires s'étant acquittés des frais de soumission, est prévue le mercredi 1er mars 2017 à 10 heures.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfaitaire d'un million (1 000 000) FCFA ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 20 avril 2017 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15^{ème} étage, porte 15.01
736 Avenue Monseigneur Vogt
☎ : BP 1917 Yaoundé - Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en une seule étape le jeudi 20 avril 2017 à 13 heures précises, aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister à la séance d'ouverture.

Yaoundé, le 08 février 2017

Le Président de la Commission ad hoc,